



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recrutement

Question écrite n° 103970

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur le caractère équitable politiquement de la publication pour les recrutements des collaborateurs et collaboratrices des collectivités locales. En effet, certaines municipalités, souvent communistes, ont pris l'habitude de réserver leurs annonces de recrutement à la presse de leur parti politique : dans leurs organes centraux et dans les publications spécialisées des élus de leur parti. Cette particularité de préférence partisane dans leurs annonces pourrait ne pas être gênante, s'il ne s'agissait pas de recrutements dans la fonction publique territoriale, qui se doit de respecter une stricte neutralité partisane. Il conviendrait donc de prévoir le respect du pluralisme dans ces annonces presse pour éviter que ces recrutements de cadres territoriaux se politisent par la réservation de ces emplois à des lecteurs d'une certaine presse politique. Il lui demande de lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103970

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 2006, page 9706